

SERVICE PEDAGOGIQUE  
I.T.E.P. « LES MOINEAUX »  
CIVRIEUX EN DOMBES

PROJET DE L'UNITE d'ENSEIGNEMENT  
2008-2009

**OBJECTIFS :**

1 – Réconcilier les élèves avec les apprentissages et avec l'école

2 – Comblent les lacunes scolaires et maintenir les élèves au niveau correspondant à leur classe d'âge pour permettre un retour dans le milieu ordinaire

3 – Résoudre les difficultés de comportement pour leur permettre de vivre avec les autres

# Sommaire :

## 1<sup>ère</sup> partie Présentation du service pédagogique 2008-2009

1. Un service pédagogique au sein des Moineaux
2. Un service pédagogique ambulatoire
3. Un service pédagogique d'accompagnement des collégiens
4. Un service pédagogique d'accompagnement d'élèves en primaire

## 2<sup>ème</sup> partie Objectifs de notre projet :

### **I -Réconcilier les élèves avec les apprentissages et avec l'école**

- A - Un service qui s'adapte aux capacités des élèves.
- B - Des adultes référents pour des projets scolaires individualisés.
- C - Des actions motivantes au sein de l'école ( ateliers, sorties,...).
- D - Des projets « hors normes » pour quelques enfants en rupture.

### **II - Comblent les lacunes scolaires et maintenir les élèves au niveau correspondant à leur classe d'âge pour permettre un retour dans le milieu ordinaire**

- A - Un principe de réalité maintenu et sans cesse rappelé
- B - Des évaluations normatives
- C - Un suivi individualisé pour permettre des progrès
- D - Un retour vers le milieu ordinaire pour le plus grand nombre possible

### **III – Résoudre les difficultés dans leur comportement pour leur permettre de vivre avec les autres**

- A - Le règlement de l'école pour référence
- B - Le souci de fonctionner dans des groupes interdépendants
- C - La permanence éducative
- D - Un travail en lien avec les familles

## Annexes :

- 1 Le temps de travail des enseignants
- 2 Projet scolaire individuel
- 3 Le règlement intérieur
- 4 Planning de la permanence éducative
- 5 Le financement du service pédagogique des Moineaux

## 1 ère partie Présentation du service pédagogique

Il accueille 72 élèves.

Il propose un parcours scolaire adapté à leurs besoins éducatifs particuliers.

Ces besoins peuvent amener les élèves à être dans l'Unité d'enseignement, dans le service pédagogique ambulatoire, dans un collège, dans leurs écoles de référence ou à l'école de Civrieux pour certains élèves.

### 1°) L'Unité d'enseignement au sein des Moineaux

Elle accueille 41 élèves.

Elle fonctionne 22 heures par semaine en présence des élèves avec un soutien du service éducatif et médical de l'établissement, une coordinatrice et 6 enseignants ( dont 2 à temps partiel sur l'unité pédagogique ) mis à disposition par l'Education Nationale qui assurent la mise en œuvre des projets individualisés des élèves.

Des temps de réunions et de concertations sont prévus pour : (annexe n°1)

- le travail en lien avec les services éducatif et thérapeutique
- les concertations de cycles et de maîtres
- les rencontres avec les familles
- les contacts avec les écoles de référence pour les élèves qui y sont scolarisés à temps partiel
- le travail de mise en place des décloisonnements par groupes de niveaux et des groupes de besoins
- la mise en place de projets spécifiques

Les programmes sont rigoureusement ceux de l'Education Nationale.

Les élèves se répartissent ainsi :

Annie G. 9 élèves	Céline R. 10 élèves	Catherine T. 11 élèves	Christophe B. 11 élèves
Ilian B.	Mayron A.	Bryan A.	Benjamin B.
Flavien G.	Marion C.	Sébastien B.	Maud C.
Sofiane M.	Frédéric G.	Sid-Ali D.	Grégory D.
Mohamed M.	Kévin G.	Sébastien F.	Dylan F.
Vincent M.	Wilfried M.	Alban G.	Lucas K.
Kaïs M.	Olivia M.	Pierre H.	Fabien M.
Laurine N.	Melda O.	Steve M.	Ryane M.
James R.	John R.	Kévin R.	Alexis R.
Maxim S.	Wahid V.	Ahamed S.	Christopher R.
	Yan C.	Timothé T.	Lorian R.
		Bastien T.	Eddy Y.

## **2°) Un service pédagogique ambulatoire**

Neuf élèves sont scolarisés dans leur école ou collège de secteur et sont accueillis pendant le temps scolaire, le lundi et le mardi.

Des aides aux apprentissages sont apportées par la responsable du service pédagogique (lundi et mardi de 15 heures 15 à 16 heures 30 ), une enseignante Christelle Pitavy ( lundi de 15 heures 15 à 16 heures 30) et une psychologue cognitive, Géraldine Granjon ( mardi de 15 heures 15 à 16 heures 30).

La responsable du Service Pédagogique contacte les enseignants en début d'année en vue de mieux cerner les besoins particuliers des élèves afin d'ajuster l'aide pédagogique mise en place.

Au cours de l'année, des rencontres ont lieu dans les écoles des élèves aidés, pour la mise en place et le suivi des PPS.

Pendant le temps de soutien scolaire nous privilégions les devoirs à faire en travaillant avec des objectifs disciplinaires et en intégrant des aides spécifiques : méthodologie, organisation, mise en confiance, mise en projet.....

Des compétences transversales sont aussi développées : l'autonomie face à un exercice scolaire, l'application et le soin, et enfin le respect des autres élèves du groupe.

## **3°) Un service pédagogique d'accompagnement des collégiens**

Il est en pleine évolution, compte-tenu qu'un grand nombre d'enfants des Moineaux a plus de 12 ans.

Ainsi 23 collégiens sont scolarisés dans 7 collèges de différentes communes de l'Ain et du Rhône: Jassans, Miribel, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Saint André de Corcy, Trévoux et Villefranche.

Ils suivent un cursus ordinaire ou sont scolarisés en EGPA.

Dans le cadre d'un dispositif pédagogique d'accompagnement , une enseignante Christelle Pitavy, assure un soutien pédagogique spécialisé auprès de:

- 6 collégiens de Miribel.
- 7 collégiens de Jassans.
  
- Ces dispositifs mis en place au début de l'année scolaire 2007-2008 pour l'un et au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de la même année pour l'autre doivent rester souples et évolutifs pour s'adapter aux besoins réels de ces collégiens.

#### **4°) Un service pédagogique d'accompagnement d'élèves en primaire**

Les élèves qui peuvent vivre les conditions de scolarisation ordinaires tout en profitant des apprentissages faits en classe sont scolarisés à l'école Victor Hugo de Civrieux ou dans leur école de référence.

Ecole de Civrieux : Ils sont trois cette année. Une enseignante du Service Pédagogique , Florence Fanelli, assure un temps partiel dans cette école dans le cadre d'une convention pour l'accompagnement scolaire auprès des élèves venant des Moineaux ou d'autres élèves en difficultés.

Ecole de la Tatière à Neuville : Un élève y est scolarisé à plein temps. Florence Fanelli y assure également un temps partiel dans le cadre d'une convention.

Elle effectue également un temps d'accompagnement pédagogique aux devoirs pour ces quatre élèves.

Pour trois élèves, une intégration partielle d'une journée dans leur école de référence a été mise en place dès la rentrée, afin de les préparer progressivement à intégrer un collège à la rentrée 2009. Il est possible d'envisager d'augmenter le nombre de jours d'intégration en cours d'année en fonction de chaque cas particulier.

Ecoles concernées : Ecole de la Mairie à Jassans, école Saint Charles à Châtillon sur Chalaronne, école de Villeneuve.

#### **2<sup>ème</sup> partie Objectifs du projet de l'unité d'enseignement**

La scolarité au sein des Moineaux est une étape nécessaire pour les enfants dont les troubles du comportement ne permettent plus pendant un temps une scolarisation en milieu ordinaire. Malgré des situations de graves difficultés voire d'échecs scolaires, la grande majorité des élèves dont l'intelligence est certaine peut espérer réintégrer une scolarité en milieu ordinaire.

Pour cela, le projet de l'unité d'enseignement a pour objectifs :
---

- de réconcilier les élèves avec les apprentissages et avec l'école
  
- de combler leurs lacunes scolaires et de les maintenir au niveau correspondant à leur classe d'âge pour permettre un retour dans le milieu ordinaire
  
- de résoudre les difficultés dans leur comportement pour leur permettre de vivre avec les autres

## 1°) Réconcilier les élèves avec les apprentissages et avec l'école

### A – Un service qui s'adapte aux capacités des élèves :

Nous avons pour objectif qu'aucun élève ne se retrouve en situation d'échec ou en grande difficulté dans l'unité d'enseignement des Moineaux.

Les moyens mis en place dans l'école sont :

- une prise en charge dans un groupe classe qui correspond à l'âge des élèves et qui tient compte de leur niveau scolaire
- des décloisonnements en groupes de niveaux et de besoins

Chaque enseignant a le choix de sa pédagogie et doit veiller à ce qu'aucun enfant ne soit en échec dans sa classe.

### B – Des adultes référents pour des projets scolaires individualisés :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005, un projet personnalisé de scolarisation est mis en œuvre pour chaque enfant dans l'Institution. Le service pédagogique a en charge la partie scolaire. Chaque enseignant est référent pour le suivi scolaire des enfants.

Le document en annexe est à compléter par l'enseignant pour chaque synthèse ( 1 ou 2 par année scolaire).

### C– Des actions motivantes au sein de l'unité d'enseignement:

Nos élèves sont bien souvent démobilisés sur le plan scolaire. Il nous faut donc les mobiliser par des actions scolaires plaisantes qui ne donnent pas au premier abord l'impression d'être scolaires.

Il est important de développer des actions ouvertes sur l'extérieur afin de préparer au retour dans des classes ordinaires.

Les moyens mis en place sont :

- des ateliers quotidiens pour chaque élève en lien avec le service éducatif : sport, arts visuels, théâtre, contes, jardinage, le journal des Moineaux, objectif 6<sup>ème</sup>, mail art, éducation à la vie.
- un groupe relaxation pour les élèves volontaires avec l'infirmière scolaire
- un groupe pilote en art plastique avec une éducatrice pour les élèves désignés par les enseignants
- des sorties culturelles et artistiques : concerts scolaires EOLIA

- des sorties piscine (2 classes)
- la B.C.D. et la salle informatique de l'école du village
- des visites dans des fermes pédagogiques
- la création d'un parcours botanique dans le parc des Moineaux est à l'étude

#### D – Des projets « hors normes » pour des élèves en rupture :

Quelques élèves sont en rupture avec l'école et refusent de travailler, voire de rester en classe. L'école a pour objectif de chercher des pistes de travail pour leur permettre de retrouver une dynamique de vie à l'école.

Les moyens possibles et envisageables sont:

- un aménagement du temps scolaire avec un travail différent
- un temps de réflexion (synthèses, groupe clinique....) pour la mise en place du projet individualisé
- des prises en charge éducatives pendant le temps scolaire
- des ateliers adaptés auprès de professionnels de l'Etablissement : cuisine, jardinage, entretien .....
- des moments à l'infirmerie
- des aides en classe dans des groupes de besoins adaptés à leurs difficultés
- des aides individualisées avec la directrice pédagogique

#### **2°) Comblent leurs lacunes scolaires et les maintenir au niveau correspondant à leur classe d'âge pour permettre un retour dans le milieu ordinaire**

##### **A – Des principes de réalité**

##### **Rappeler les exigences de l'école ordinaire :**

Le bilan des dernières années montre que pour la majorité des élèves la scolarisation aux Moineaux leur permet de combler les lacunes scolaires et de progresser. Ceci est possible car les élèves sont dans un milieu structurant avec des effectifs allégés et des enseignants plus disponibles.

L'école fait preuve de souplesse face aux problèmes de comportement. Mais cette tolérance nécessaire n'est pas la norme et il faut le rappeler, afin de préparer le retour partiel ou total dans des classes ordinaires en primaire ou au collège.

### Situer précisément le niveau scolaire des élèves :

Les enseignants se réfèrent aux normes nationales pour le niveau des élèves, à l'aide des évaluations normatives : évaluations diagnostiques et bilans de CE1 et CM2.

Ils suivent les programmes de Education Nationale pour atteindre les compétences du socle commun.

Ainsi il est possible pour l'élève, ses parents et l'enseignant de se repérer par rapport à des références nationales, connaître les progrès réalisés, repérer les difficultés qui persistent.

### **B- Un suivi individualisé pour permettre des progrès**

La prise en charge aux Moineaux est globale : éducative, thérapeutique, pédagogique.

Le projet de chaque enfant est construit en lien avec la famille.

Le projet individualisé scolaire permet de préciser ( annexe n°2) :

- l'adaptation des apprentissages proposés à l'élève
- le projet pour l'année scolaire

### **C- Un retour vers le milieu scolaire ordinaire pour le plus grand nombre possible**

La prise en charge aux Moineaux ne peut être qu'un passage dans le parcours de l'enfant.

Lorsqu'il viendra la sortie, dans la majorité des cas l'enfant ou le jeune retourne dans un milieu scolaire ordinaire (école ou collège) et c'est la famille qui l'assurera.

En conséquence, nous devons travailler dès l'arrivée de l'enfant dans le sens d'un retour en milieu ordinaire.

A ce jour 6 enfants sont scolarisés à l'extérieur (totalement ou partiellement).

### **3°) Résoudre les difficultés dans leur comportement pour leur permettre de vivre avec les autres**

#### **A- Des repères communs : le règlement de l'école, le permis à points** (annexe 3 )

Ils permettent de comprendre le fonctionnement et d'harmoniser les règles de vie.

Lorsqu'elles ne sont pas respectées, il doit y avoir une réponse de la part de l'adulte.

La sanction est une réalité dans la vie d'un service scolaire spécialisé. Elle aide aussi les enfants à se construire. Elle est une réponse indispensable aux problèmes de comportement.

La sanction ne doit pas être vécue comme relevant de la subjectivité de l'adulte, mais doit se référer à des repères communs à tous les élèves et à tous les enseignants.

La sanction ne peut pas être la seule réponse aux problèmes de comportement.

Il est important que les adultes apportent rigueur et vigilance dans leurs réponses aux problèmes de comportement des enfants.

Afin de trouver des réponses communes devant le non respect du règlement de l'école de certains élèves ( violence verbale et physique), une charte sera étudiée en conseil des maîtres et mise en place au mois d'octobre.

## **B – Le souci de fonctionner dans des groupes d'élèves interdépendants**

Chaque enseignant doit permettre à chacun de fonctionner en lien avec les autres.

Il a pour objectifs de :

- maintenir un travail de groupe avec les interactions nécessaires entre les élèves
- maintenir un travail pédagogique avec tous les élèves

Il est de la responsabilité de l'enseignant de mettre en place les outils permettant aux élèves de rester en classe.

Si un élève ne peut plus rester en classe, les enseignants peuvent recourir à la responsable pédagogique ou à la permanence éducative. En leur absence le relais peut être pris par l'infirmerie ou le chef de service éducatif.

L'élève retourne en classe lorsqu'il est en capacité de le faire.

Dérives à éviter :

- pour l'enseignant : ne plus se confronter aux difficultés de l'enfant en le sortant de la classe dès qu'il pose problème
- pour l'élève : ne plus se confronter à la classe en sortant dès qu'il serait en difficulté

## **C La permanence éducative**

Elle a pour objectifs d'offrir aux enfants en crise :

- un lieu d'apaisement
- un lieu de construction de force et de compétence pour apprendre à vivre ensemble afin de lui permettre de retourner en classe.

Pour cela les moyens mis en place sont :

- signifier à l'enfant l'interdit
- lui laisser un temps de parole pour parler de ses difficultés
- travailler en équipe
- reprendre certaines situations
- utiliser un contrat pour certains enfants

Elle peut aussi accueillir les élèves en prévention pour une durée plus courte et dès que l'enseignant perçoit un signal de début de crise.

(annexe n ° 3)

Une information écrite au moment de l'arrivée et du départ de la permanence de l'élève est mise en place pour lui signifier que l'enseignant et l'éducateur sont en lien et qu'ils décident de la durée de sa présence à la permanence.

Des réunions régulières entre enseignants et éducateurs de la Permanence permettent d'en réguler le fonctionnement.

## **D – Un travail en lien avec les familles**

La loi du 11 février 2005 prévoit que les parents soient associés au suivi de leur enfant.

Pour cela l'école s'engage :

- à présenter les cahiers des élèves régulièrement
- à recevoir les familles si besoin
- à fournir divers documents d'information (bulletins trimestriels, livrets de compétence...)
- à associer les parents dans l'orientation scolaire

L'école demande aux familles de signer le règlement intérieur de l'école et certains cahiers en fin de semaines.

La réunion institutionnelle de rentrée en présence des familles et de l'ensemble du personnel de l'Etablissement, donne une présentation générale du fonctionnement du service pédagogique. Puis un temps dans les classes permet aux familles d'être informées des programmes et des méthodes pédagogiques des enseignants.

## **Pour conclure :**

Pour la majorité des membres de notre équipe nous avons fait le choix de continuer de pratiquer notre métier d'enseignant dans une école difficile qui demande adaptation, souplesse et exigence. Un enseignant suit la formation CAPA-SH cette année.

La stabilité de l'équipe permet de trouver des réponses plus rapidement à l'ensemble des difficultés rencontrées et de construire des outils, fruits de nos observations et de nos réflexions.

